

Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~

Procès-verbal  
du Comité syndical du vendredi 17 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 17 juin à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 7 juin 2022.

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                        | Francis BARDEAU, Gérard BESSIERE, Marina BOURREL, Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX est représentée par Jérôme LOPEZ, Jean-Luc REQUI est représenté par Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, |
| Absents ou excusés :                                     | Olivier BERNARDI, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Claude REVEL, Jacques RIGAUD, Frédéric ROIG, Claire VAN DER HORST                                                                                                                                                                          |
| Etaient également présents :                             | Martine BONNET, Daniel JAUDON,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Invités : 30 - Quorum :16 ; Présents ou représentés : 18 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint.

M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SOTO fait alors lecture de l'ordre du jour de la séance et propose de valider le procès-verbal du comité Syndical du 8 avril 2022.

Monsieur le Président soumet donc au vote ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Président propose un dernier point à l'ordre du jour « modification du tableau des effectifs ». L'assemblée valide à l'unanimité l'ajout de ce rapport à l'ordre du jour de la séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-18 : DEMANDE DE REMUNERATION D'UN PRESTATAIRE DANS LE CADRE DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DU CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M. SOTO.

M. SOTO rappelle brièvement le cadre de l'intervention de ce prestataire au sein du Contrat Local de santé du Cœur d'Hérault et en profite pour solliciter un support numérique de restitution afin de mettre en ligne cette communication et envoyer aux élus les dernières avancées.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-19 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ARIAC**

Lecture et présentation du rapport par M. SOTO, M. ROIG étant excusé.

M. BESSIERE confirme le bon travail effectué sur le Cœur d'Hérault par l'ARIAC et approuve vivement la continuité de cette convention.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-20 : CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « FRANCE MOBILITES - TERRITOIRES D'EXPERIMENTATION DE NOUVELLES MOBILITES DURABLES »**

Lecture et présentation du rapport par Mme MORERE.

Mme MORERE rappelle les grandes lignes de cette action et les opportunités de cette candidature :

- Suivre les avancées sur les nouvelles mobilités durables
- Animation des tiers lieux « espaces des ambassadeurs de la mobilité et de la transition »
- Appui technique de l'ADEME et du CEREMA : aide financière panneau de covoiturage spontané sur Lodève pour compléter le maillage du territoire

De plus, M. SOTO précise la prise en compte du volet environnemental en lien avec le contrat de réciprocity 3M.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-21 : MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL 3D (PAT)**

Le rapporteur était Mme VAN DER HORST mais malheureusement elle ne peut être présente.

Aussi, la présentation est assurée par Mme MORERE.

Mme MORERE rappelle que le portage de cette action est multi-partenarial avec la mise en place de conventions avec chaque opérateur. La délibération permet de verser une subvention à hauteur de 28 750.00 € à Terres Vivantes pour la sensibilisation des élus et la reconquête des friches.

Mme NEGRIER-FERNANDO rappelle qu'un panel d'actions a été mis en place par le Pays depuis des années, actions notamment très valorisantes.

Le Président souligne la participation de la chambre d'agriculture et pense que cette dernière va devenir un partenaire de plus en plus stratégique en lien avec les évolutions actuelles.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-22 : MISE EN PLACE DE PARTENARIATS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE (CFT)**

Le rapporteur était Mme VAN DER HORST mais malheureusement elle ne peut être présente

Aussi, la présentation est assurée par Mme MORERE.

Mme MORERE exprime aussi sa satisfaction et félicite tous les acteurs-rices de cette mission.

Toutefois, un point noir persiste pour la desserte des accès forêts et souligne la collaboration de l'ONF et du CRPF.

M. SOTO présente ensuite la lettre que nous avons édité sur la Charte Forestière : c'est un document important, très détaillé notamment sur la prévention sur des risques incendies

Le Président se félicite et félicite l'équipe du Pays pour le travail fourni et c'est une véritable récompense.

M. SOTO souhaite qu'un exemplaire soit envoyé à M. MALAN, personne ressource et ancien élu, qui s'est impliqué fortement pour cet aboutissement.

M. LOPEZ souligne aussi qu'il faut gérer la fréquentation des forêts, notamment lors des périodes estivales. C'est une belle mise en place du dispositif qu'il faut poursuivre pour mener à bien la mission.

Mme ROUVEIROL précise que les « raves party » sont également un problème sur les massifs forestiers.

Mme NEGRIER-FERNANDO confirme le travail de concertation et l'importante coopération mise en place grâce au Pays depuis des années sur les communes forestières.

Le Président rappelle que le Pays travaille sur la globalité du territoire et de manière transversale dans ce domaine.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-23 : DEMANDE DE SUBVENTION ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DU TOURISME VERS UN TOURISME RESPONSABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE SOLIDAIRE**

Lecture et présentation du rapport par M. CARCELLER.

M. CARCELLER précise que cette aide va permettre et/ou faciliter l'étape de la transition énergétique aux professionnels du tourisme.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-24 : RENOUELEMENT DU LABEL VIGNOBLES & DECOUVERTES**

Lecture et présentation du rapport par M. CARCELLER.

M. CARCELLER informe l'assemblée qu'à ce jour 120 professionnels sont impliqués dans ce label, véritable force touristique du territoire.

Ce label a permis de fédérer la filière touristique, de mettre en avant les vignobles du Cœur d'Hérault, de mettre en commun la communication et les produits, de lancer une étude sur la mission tourisme en Cœur d'Hérault qui n'a malheureusement pas aboutie.

L'équipe du Pays travaille actuellement sur l'audition pour le 2<sup>ème</sup> renouvellement du label.

Le Président confirme que ce label est très enrichissant pour le territoire et a un effet très positif dans sa globalité.

C'est une opération emblématique.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-25 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE REGIONAL DU TOURISME ET DES LOISIRS 2022**

Lecture et présentation du rapport par M. CARCELLER.

M. CARCELLER précise que le CRTL aide à mieux communiquer et mieux cibler nos actions.

Mme NEGRIER-FERNANDO aborde tout de même la difficulté de former des agents relevant de 2 secteurs différents (CNFPT ou privé) et valorise la proposition de l'AFPA sur une formation « Agent de tourisme local ».

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-26 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET « TRAVERSEES SENSIBLES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE GENERALISATION DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Lecture et présentation du rapport par M. VALERO.

M. VALERO précise que 3 projets avec artistes en résidence ont été déposés. Le portage est coordonné par le Pays en lien avec les 3 Communautés de Communes du Pays. D'ailleurs, chaque Communauté de Communes soutient un projet avec une résonance sur l'ensemble du territoire. Une sollicitation de financements auprès de la Drac, du CD34 et Leader a été effectuée. M. VALERO félicite le travail de Magali LEON-PHILIP dans l'accompagnement de ce projet

D'ailleurs, M. SOTO souligne que lors d'une réunion avec Education Nationale et la Drac, beaucoup d'actions de notre territoire sur l'approche culturelle notamment en direction des jeunes et des publics empêchés (zones blanches dans le département) ont été citées.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-27 : APPEL A PROJETS « FONDS DE TRANSITION CITOYEN PAYS CŒUR D'HERAULT » MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PROJET**

Lecture et présentation du rapport par Mme MORERE.

Mme MORERE rappelle les grandes lignes de cette action et informe l'assemblée qu'un point de situation est prévu à l'automne.

Mme MORERE précise qu'une adaptation est à mettre en place au vu des difficultés financières de certaines structures et propose le versement de la subvention à hauteur de 70% à la signature de la convention et 30% lors du solde.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-28 : SYDEL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Lecture et présentation du rapport par M. BARDEAU.

Cette année les résultats sont déficitaires sur le Sydel et le SCoT pour l'année 2021 mais avec les résultats préalables positifs, il n'y a pas d'inquiétude. Cela est dû aux aléas de la gestion de trésorerie du Sydel avec la mise en œuvre des actions à la suite du covid et au retard dans les versements.

Lecture des délibérations par M. Bardeau et présentation de la note brève et synthétique

M. Soto se retire pour le vote du CA et du CG et M. Bardeau fait pratiquer le vote.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE*

*A l'unanimité des suffrages exprimés :*

ET, hors la présence de Monsieur le Président,

- ✓ De constater que le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion
- ✓ D'approuver le compte administratif du budget principal 2021 tel que présenté ci-dessus et d'arrêter les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2021.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-29 : SCOT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Lecture et présentation du rapport par M. BARDEAU.

Cette année les résultats sont déficitaires sur Sydel et SCoT.

Il est précisé que le dossier est passé en commission finances, en bureau et validation en lien avec la trésorerie.

M. Soto étant pour le vote du CA et du CG Sydel et SCoT, M. Bardeau fait pratiquer le vote.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE*

*A l'unanimité des suffrages exprimés :*

ET, hors la présence de Monsieur le Président,

- ✓ De constater que le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion
- ✓ D'approuver le compte administratif du budget principal 2021 tel que présenté ci-dessus et d'arrêter les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2021.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-30 : SYDEL – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 SUR LE BS 2022**

Lecture et présentation du rapport par M. BARDEAU.

Le Président assure que le syndicat est bien tenu et que ce résultat est dû aux retards d'encaissements de subventions Européennes, notamment.

Le Président souligne la consolidation de la structure et la bonne tenue des comptes et félicite l'équipe du Pays.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-31 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE SYDEL 2022**

Lecture et présentation du rapport par M. BARDEAU.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-32 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE SCOT 2022**

Lecture et présentation du rapport par M. BARDEAU.

### *L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

Le Président souhaite ensuite informer et faire lecture à l'assemblée du courrier reçu de la part de la Communauté de communes du Clermontais relatif aux participations statutaires du SYDEL 2023, à leur calcul et à leur importance, en souhaitant qu'elles soient au même montant que 2022.

M. SOTO informe l'assemblée qu'une réponse va être envoyée reprenant la base de calcul de la participation et en demandant des précisions au Président de la Communauté de communes du Clermontais.

M. SOTO rappelle que les participations sont calculées actuellement sur la base du nombre d'habitants, et ne peuvent être stables, au vu de l'attractivité de nos territoires.

Le Président met en exergue toutes les actions que nous venons d'aborder et qui sont impulsées par le Pays et l'examen de la participation uniquement au niveau financier et comptable est vraiment réducteur pour l'avenir de la structure et pour le Cœur d'Hérault.

M. BARDEAU prend la parole et explique que le nouveau mandat de la Communauté de communes du Clermontais a beaucoup d'ambition, et que cette lettre a été adressée aux différents syndicats du territoire dans un but de bloquer ce poste de dépenses.

Mme NEGRIER-FERNANDO manifeste sa surprise sur la méthode et précise que cela ne respecte ni les statuts, ni notre projet commun, et que cette vision est très réductrice.

M. BARDEAU rappelle que ce débat a déjà eu lieu au SYDEL et que les budgets 2023 vont être discutés à nouveau au sein de la Communauté de communes du Clermontais.

M. VALERO pense effectivement que c'est une maladresse et qu'il ne faut pas s'arrêter et interpréter ce courrier.

Mme NEIL précise que les actions du Pays servent à l'ensemble des habitants du territoire et que la sollicitation de la Communauté de communes du Clermontais remet en cause cette implication.

Mme MORERE précise tout de même que le courrier est très clair et que l'interprétation n'est pas possible sinon cela reviendrait à modifier les statuts.

Le Président propose à l'assemblée, comme évoqué en début de débat de répondre à ce courrier en demandant des précisions et le Président est convaincu de la bonne suite qui sera donnée à ce courrier.

### *L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

Le Président propose alors la délibération supplémentaire, qui est la modification du tableau des effectifs.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-33 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Lecture et présentation du rapport par M. SOTO.

Cette modification découle d'une réflexion sur la réorganisation des services du pôle Aménagement à la suite de l'annonce du départ de Vincent SALIGNAC.

Le Président souligne le travail effectué par Vincent tout au long des 11 années au sein de notre Pays et informe l'assemblée que ce départ est soutenu par une envie de changer professionnellement.

Nous aurons toujours le plaisir de croiser et de partager des dossiers avec Vincent puisqu'il rejoint les techniciens du CD34.

M. SOTO remercie encore Vincent pour son implication dans l'accomplissement de ses missions et du SCoT.

### *L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité*

Après le traitement des points de l'ordre du jour, la place est faite aux questions diverses.

#### **Point sur le SCoT**

Les réunions de travail sur la clôture du SCoT sont abordées :

La réunion PPA et les deux premières réunions publiques se sont très bien passées

Le Président rappelle :

- L'importance d'un SCOT de Pays (qui ne correspond pas à la somme des PLU de chaque territoire, communes),
- L'importance du portage politique avec l'arrêt du SCOT du Pays Cœur d'Hérault : aménagements, prospectives qui vont nous protéger sur le moyen et long terme face aux agglomérations....
- L'importance de clôturer maintenant car le SCOT est indispensable pour notre territoire.

#### **Point sur l'actualisation du Projet de Territoire :**

Un point sur les travaux réalisés par le groupe des élu-e-s « Facilitateurs » est présentée par Mme MORERE.

La première réunion s'est déroulée à Nébian et a eu pour but de proposer à des élus volontaires d'être élus facilitateurs (vingtaine) – liste dans le document).

Ensuite, le grand séminaire à Gignac a eu lieu avec beaucoup de production.

Et pour finir, le groupe facilitateurs s'est réuni à 4 reprises pour travailler à la mise au propre et à la structuration du nouveau projet.



Aujourd'hui, nous pouvons succinctement vous présenter un point d'étape sur la révision de la charte : 7 nouveaux défis avec une autre formulation « plus précise, plus volontariste ».

Le premier jet élaboré va être proposé aux 3 EPCI pour une appropriation des enjeux dans un but de recueillir les priorités de chaque CC et d'identifier des engagements possibles pour faire vivre ces défis.

L'objectif est la validation de la charte pour début septembre afin de répondre aux sollicitations notamment de la Région sur les financements européens.

M. GOUTELLE, élu facilitateur, précise l'intérêt d'avoir associé ce travail l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Pays est complexe à s'approprier, en revanche le projet est apprécié et très intéressant et effectivement il est bon de le prolonger sur d'autres sujets afin que les élus soient des ambassadeurs du Pays.

Ce travail est conséquent et il est bon de noter que le groupe des élus est bien secondé et géré par les équipes du Sydel Mme NIEL souligne également la qualité de ce travail et l'engagement des élus pour synthétiser la Charte.

Mme NIEL met en exergue l'importance de ressaisir des propositions à court terme, de croiser ces défis avec les projets des Communautés de communes, d'aller dans le sens de chacun de nos projets et que chaque élu soit totalement impliqué.

Mme SANCHEZ, élue facilitatrice présente dans le public, fait toutefois part de sa déception car peu d'élus participent à ces débats.

Mme FABRE souligne le manque d'irrigation de la métropole vers le territoire à prendre en compte pour faciliter l'accueil d'entreprises qui s'installent sur ce territoire. Mme MORERE précise que ce volet est pris en compte notamment par le Défi 3 ».

Mme NEGRIER-FERNANDO exprime ses félicitations pour ce travail qu'il nous faut alors croiser avec leader : croiser défis et actions avec les financements européens.

Mme NEGRIER-FERNANDO exprime ses remerciements pour l'apprentissage d'un nouveau mot « accueil ».

Mme NEGRIER-FERNANDO fait la suggestion également de citer des exemples faits dans les périodes précédentes afin de le rendre plus concret et d'illustrer cette Charte.

Mme MORERE exprime sa déception par l'absence des deux présidents de Communautés de Communes du Clermontais et Lodévois pour valider le principe d'aller à la rencontre des EPCI.

M. BESSIERE félicite pour ce travail et rappelle l'importance du SCoT. M. BESSIERE souhaite que les particularités de notre territoire par rapport aux autres territoires infra départementaux soient mises en exergue. M. GOUTELLE informe l'assemblée que ce volet est présent dans les défis 7 et 1 « nos spécificités mises en valeur ».

M. SOTO se félicite de ce travail et de toutes ces réflexions positives. Il faut garder ce cap et être dans la continuité pour faire avancer sur 2030- 2040, ceci est très encourageant

Avant de terminer la séance du jour, le Président annonce l'Anniversaire des 150 ans de l'entreprise Jeanjean et précise que c'est une réelle fierté de compter cette entreprise sur notre territoire.

Le Président rend aussi hommage et annonce le décès de Henri JURQUET, ancien maire de Brignac.

Le Président clôture la séance en remerciant tous les membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault, venus nombreux.

La séance est levée à 11h30.

Secrétaire de séance

M. Daniel JAUDON

